

Tél. 02.99.88.99.40
Courriel : contact@rea.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mil vingt-six, le **HUIT SEPTEMBRE à 17 h 00**, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Rance Émeraude Assainissement s'est réuni au sein des locaux du Syndicat à Pleurtuit, en session ordinaire, après convocation légale réalisée le **2 septembre 2026**.

Etaient présents : 10/14 – Vote 11/14

- Membres titulaires présents : Monsieur Alain Barbé (Pleurtuit), Madame Marianne Daignan (Lancieux), Monsieur Loïc De Courlon (Saint-Lunaire), Monsieur Pascal Galichon (Saint-Briac), Monsieur Philippe Méhouas (La Richardais), Monsieur Henri-Luc Mougel (La Richardais), Monsieur Christophe Ricour (Saint-Briac), et Monsieur Daniel Turmel (Le Minihic sur Rance).
- Membres titulaires absents (représentation) : Madame Hélène Reux (Pleurtuit) représentée par Monsieur Mickaël Chalmel (Pleurtuit) et Monsieur Philippe Roullé (Saint-Lunaire) représenté par Madame Nathalie Hamon (Saint-Lunaire).
- Membres titulaires absents (pouvoir) : Monsieur Jean-Yves Hervé donne pouvoir à Madame Marianne Daignan (Lancieux)
- Membres suppléants présents - avec voix délibérative : Monsieur Mickaël Chalmel (Pleurtuit) et Madame Nathalie Hamon (Saint-Lunaire).

Assistait également :

- Membres suppléants présents - sans voix délibérative : -
- Monsieur Anthony Guesdon.

OBJET : BUDGET – DECISION MODIFICATIVE - DM1 (REA2026-33)

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Afin de pouvoir régler à la commune de Pleurtuit la caution pour les clés sécurisées des locaux de REA, des crédits budgétaires sont nécessaires à l'article 275, au chapitre 27. Il convient donc de transférer cette somme du chapitre 23 par le biais de la décision modificative détaillée ci-dessous.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE/ARTICLE	BP 2026	DM 1	TOTAL BP+DM
Chapitre 23 - Article 2315 Installations, matériel et outillage techniques	9 373 000,00	-225,00	9 372 775,00
Chapitre 27 – Article 275 Dépôts et cautionnements versés	0,00	225,00	225,00
Solde DM		0,00	

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 sur le budget 2026.

Pour extrait conforme
Exécutoire à compter du
Le Président,
Christophe Ricour.

Le Président,
Christophe Ricour.

